

**Réponse à la question n° 134
de Mme Véronique Grady (PLR)
relative à la distribution des vignettes de stationnement**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 4 avril 2023, Mme V. Grady a posé la question suivante:

"J'aimerais connaître le nombre de vignettes distribuées et de places extérieures disponibles par quartier depuis 2016, selon le document transmis à M. le conseiller communal, P.-O. Nobs.

En outre, le nombre de vignettes pour les employé·e·s communaux·ales et les enseignant·e·s a diminué depuis 2020. Pouvez-vous en donner l'explication et préciser si ces places ont été compensées d'une autre manière?"

Réponse du Conseil communal

Les valeurs se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Quartier	Nb places de parc accessibles aux vignettes	Nb de vignettes en 2022	Ratio
Alt (A)	139	147	1.05 %
Bourg (C)	386	326	0.84 %
Gambach (B)	231	85	0.36 %
Pérolles (D)	482	363	0.75 %
Jura (F)	655	323	0.49 %
Vignettaz-Nord (G)	311	195	0.62 %
Auge (H)	338	235	0.69 %
Neuveville (E)	463	271	0.58 %
Cliniques (I)	129	60	0.46 %
Beaumont (J)	239	116	0.48 %
Schönberg (K)	302	115	0.38 %
Total	3'675	2'236	0.60 %

Par ailleurs, sa question portait également sur la diminution du nombre de vignettes pour les employés communaux et les enseignants depuis 2020 et les éventuelles mesures de compensation.

A ce propos, nous pouvons indiquer que le nombre d'autorisations de stationnement délivrées pour les employés communaux et les enseignants varie chaque année sans que le nombre de places de parc mises à disposition varie. Comme les places de parc sont mises à disposition en pool, il n'y a pas forcément de corrélation entre l'évolution du nombre d'autorisations et le nombre de places de parc. On remarque à ce propos une diminution du nombre d'autorisations dans plusieurs établissements scolaires. Le nombre de places de parc mises à disposition est resté stable.